

Le manoir Fraser de Rivière-du-Loup Un succès de sauvegarde du patrimoine

Serge G. Morin

Numéro 76, printemps 1998

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/17062ac>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Éditions Continuité

ISSN

0714-9476 (imprimé)

1923-2543 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Morin, S. G. (1998). Le manoir Fraser de Rivière-du-Loup : un succès de sauvegarde du patrimoine. *Continuité*, (76), 15–18.

Le manoir Fraser de Rivière-du-Loup

Un succès de sauvegarde du patrimoine



La restauration récente du manoir Fraser de Rivière-du-Loup s'avère une démonstration modèle de collaboration entre un organisme de protection du patrimoine, le ministère de la Culture et des Communications du Québec, la municipalité et les citoyens.

par Serge G. Morin

Rivière-du-Loup est située dans un cadre géographique exceptionnel à la jonction du fleuve et des voies de communication intérieures menant vers l'Acadie. Dès le début de la colonie, les Amérindiens s'y rassemblent pour échanger leurs fourrures avec les premiers commerçants du Régime français. Établi en seigneurie en 1673, le fief de Rivière-du-Loup est acheté cent ans plus tard par le général James Murray, premier gouverneur

militaire anglais. Il y établit comme métayer un officier écossais, le capitaine Malcolm Fraser. En 1815, Alexandre, fils de Malcolm, acquiert la seigneurie et devient le premier seigneur de la lignée des Fraser. Sous sa gouverne, le site connaît un développement rapide basé sur l'exploitation des terres arables, de la pêche et de la forêt. Au début du XX^e siècle, après la construction du Témiscouata Railway, la ville se transforme en un centre financier prospère grâce à une économie agro-forestière floris-

sante, et la région devient une destination de villégiature estivale très prisée des citoyens aisés.

L'ÉPOQUE DES SEIGNEURS

De 1673 à 1829, cinq manoirs sont construits par les différents seigneurs sur le territoire de la seigneurie. En 1829, un certain Timothy Donohue fait construire une maison en pièce sur pièce sur le site du manoir actuel. Alexandre Fraser en fait l'acquisition en 1834, et la maison de Donohue devient alors le sixième manoir seigneurial.

Vue ancienne du manoir Fraser. L'architecte Georges-Émile Tanguay contribue en 1888 à façonner un manoir répondant aux goûts de l'époque.
Photo : Fonds Belle-Lavoie

HÉRITAGE CANADIEN DU QUÉBEC

Héritage canadien du Québec est un organisme privé voué à la protection du patrimoine naturel, architectural et culturel unique au Québec. L'organisme est créé en 1960 par un groupe de Québécois majoritairement d'origine anglophone, sur l'initiative de Colin J. Molson, un pionnier de la protection et de la préservation du patrimoine historique et architectural au Québec. Il est décédé le 26 novembre 1997 à l'âge de 96 ans. Aujourd'hui, Héritage canadien du Québec regroupe plus de deux cents membres intéressés par la protection, la préservation et la revitalisation de sites patrimoniaux exceptionnels du Québec.

Sur cette aquarelle, réalisée par E. Whitefield vers 1850, on peut voir le manoir seigneurial Fraser tel qu'il était avant les travaux entrepris par William Fraser en 1888. Tout près, on aperçoit l'église anglicane, qui existe toujours.

Source : Royal Ontario Museum

Une aquarelle réalisée vers 1850 par Edwin Whitefield nous fait voir, à quelque distance de l'église anglicane toujours existante, une maison de style néo-classique particulièrement à la mode au Québec à cette époque. C'est le seul document connu montrant certains détails architecturaux distinctifs de ce sixième manoir. On y observe une galerie sur toute la longueur de la façade, une toiture à deux versants, trois lucarnes et des cheminées au centre de la crête à chaque extrémité du toit.

William Fraser, fils d'Alexandre, épouse Anaïs-Wilhelmine de Gaspé, fille de Philippe Aubert de Gaspé, écrivain et seigneur de Saint-Jean-Port-Joli. Habitant le manoir, le couple entreprend en 1888 des travaux de transformations majeures. C'est l'architecte Georges-Émile Tanguay qui, récemment revenu d'un séjour à Paris, prépare les plans et les devis. Ces transformations s'inscrivent dans un courant architectural qui annonce la création d'un tissu urbain riche et impressionnant pour Fraserville, qui deviendra plus tard Rivière-du-Loup. Conservant la plupart des éléments existants, notamment les ouvertures, l'architecte agrandit la maison du côté ouest par l'addition d'une annexe, tandis qu'une section est démolie du côté est. Les

ouvertures sont quant à elles modifiées pour s'accorder aux ajouts et au nouveau style architectural. La cheminée ouest est démolie et reconstruite au centre de la nouvelle annexe, alors qu'on surhausse l'autre cheminée pour l'adapter à la nouvelle ligne de crête du toit. La modification de la façade et la disposition des éléments architecturaux transforment l'apparence du manoir et le rendent conforme aux goûts de l'époque.

MANOIR DÉLAISSÉ

Par la suite, plusieurs générations de Fraser se succèdent dans le manoir seigneurial, chacune se préoccupant de maintenir ou d'améliorer les jardins et de respecter les caractéristiques architecturales uniques de cette demeure. La dernière occupante, Thérèse-Caroline Fraser Lizotte, petite-fille d'Anaïs et de William, mariée à Louis-Philippe Lizotte, y demeure jusqu'en 1979. C'est alors que la famille Lizotte contacte Colin J. Molson, président d'Héritage canadien du Québec, pour connaître l'intérêt de cette organisation de protection du patrimoine à acquérir le manoir.

Durant les années 1960 et 1970, la rue Fraser, à Rivière-du-Loup, n'échappe pas aux ravages d'un développement commercial désordonné. Consciente de l'attachement

de la plupart des citoyens à leur manoir, la famille Lizotte veut assurer la pérennité de ce patrimoine loupériovis et contrer les visées de certains promoteurs. Héritage canadien du Québec en fait l'acquisition et devient le rempart de protection de ce site exceptionnel.

Face à la menace constante de développements anarchiques sur des sites naturels ou historiques, développements qui trop souvent détonnent avec l'environnement authentique ou architectural d'une région ou d'un quartier, Héritage canadien du Québec tente, dans la mesure de ses moyens, de prévenir l'irréparable en encourageant les communautés à réaliser des projets harmonieux et durables. C'est ainsi que le manoir, les bâtiments annexes et le terrain sont protégés. L'organisme assure un entretien minimum du site et la surveillance des édifices.

Cependant, la désertion des lieux entraîne son tribut. La détérioration des immeubles devient évidente, et le manoir en particulier accuse le résultat d'années d'isolement. La toiture et les fenêtres n'étant plus étanches, les infiltrations d'eau s'accroissent. Sur le périmètre du site, les interventions de la voirie par la surélévation de la chaussée à l'intersection de la côte Saint-Jacques et de la rue Fraser cause de graves problèmes de drainage. De plus, un bris des tuyaux d'aqueduc dans le secteur inonde le sous-sol et sape une partie des fondations.

Des citoyens de Rivière-du-Loup veillent néanmoins sur ce pivot de leur histoire collective. Inquiète de l'isolement prolongé qui semble se perpétuer, la Société d'histoire et de généalogie de Rivière-du-Loup communique avec Héritage canadien du Québec



en 1988 et transmet le désir collectif de voir ce site revivre. Elle appuie son souhait par une pétition de concordance signée par plus de mille citoyens. Héritage canadien du Québec dépêche alors un de ses directeurs pour rencontrer les représentants de la Société d'histoire et établir les fondements d'un projet durable. Dès les premières rencontres, il est établi que pour mener à bien le projet de restauration et de réutilisation du manoir, la communauté loupe-riquoise doit manifester son intérêt par une contribution au financement des rénovations et par l'élaboration d'un programme d'exploitation solide et permanent. Héritage canadien du Québec se déclare prêt à participer substantiellement à la mise de fonds pour la restauration et à louer le manoir pour un montant symbolique à l'organisme communautaire qui en assurerait l'exploitation.

RECONNAISSANCE POUR LE MANOIR ET SON SITE

L'évaluation des travaux de rénovation s'avère cependant très onéreuse, car le temps et les éléments ont arraché leurs tributs aux édifices. Des partenaires compétents et intéressés sont requis. Le directeur du projet pour Héritage canadien du Québec communique alors avec les représentants du ministère de la Culture et des Communications à Rimouski et reçoit un accueil des plus sympathiques pour le projet. Le site du manoir présente les caractéristiques de classement au sens de la Loi sur les biens culturels, ce qui laisse présager l'apport éventuel d'une contribution gouvernementale aux travaux de restauration. Avec l'appui d'Héritage canadien du Québec, le dossier de demande de classement est

piloté par la Société d'histoire de Rivière-du-Loup et, en 1991, le gouvernement du Québec attribue au manoir Fraser le statut de site historique classé.

Suivant l'option retenue d'utilisation des lieux, le classement établit un scénario de participation du ministère de la Culture et des Communications pouvant aller jusqu'à 40 % du coût des travaux de restauration des édifices. Héritage canadien du Québec offre la seconde tranche de 40 %. Il reste à confirmer le solde du financement et à déterminer la vocation éventuelle du manoir. La Société d'histoire, ne désirant pas s'engager plus avant dans le projet, se retire du dossier. Le vide créé par ce désistement plonge le projet dans une léthargie malgré le suivi apporté par Héritage canadien du Québec. Deux années passent sans progrès réel. C'est finalement M^{me} Denise Lévesque, mairesse de Rivière-du-Loup, qui ranime l'intérêt des citoyens en proposant, par l'entremise du conseil municipal, une subvention de 60 000 \$ à tout organisme régional qui accepterait le défi de compléter le financement, d'entreprendre la restauration du manoir et d'en assurer l'exploitation.

La Chambre de commerce de la région relève le défi et encourage la fondation de la Société de sauvegarde du patrimoine du Grand-Portage (SSPGP) dans le but spécifique d'apporter la contribution des citoyens et de l'entreprise privée régionale aux projets de conservation et d'exploitation du patrimoine de la région. Sous la direction du président Philippe Lagacé et de la vice-présidente Denise Pomerleau, les entrepreneurs, les administrateurs, les historiens et les experts régionaux de toutes disciplines se mobilisent,



obtiennent le solde du financement et définissent le concept d'exploitation. Avec l'appui d'Héritage canadien du Québec, ils présentent au ministère de la Culture et des Communications un dossier pour l'approbation de la contribution gouvernementale. En septembre 1995, le Ministère annonce l'octroi d'une subvention de 300 000 \$ qui couvre partiellement le coût des travaux de restauration et le futur concept d'exploitation. Héritage canadien du Québec confirme sa contribution de 240 000 \$ à la restauration et délègue à la SSPGP la maîtrise d'ouvrage.

En haut : Le manoir Fraser avant la restauration.

En bas : Le manoir retrouve toute sa beauté d'antan avec la réfection de sa toiture en tôle à la canadienne.

Photos : M. Saint-Pierre



Vue arrière du manoir Fraser.
Photo : M. Saint-Pierre



L'intérieur ancien du manoir a été restauré grâce entre autres à la contribution de la famille Lizotte, les derniers occupants de la maison.
Photo : M. Saint-Pierre

RESTAURATION ET REVITALISATION

La réhabilitation du site et la restauration du bâtiment posaient des difficultés majeures. Un respect intégral des budgets alloués et de l'échéancier établi était prescrit pour assurer le succès du projet. En réponse à des demandes de propositions, le Groupe conseil Roche est choisi pour exécuter la maîtrise d'œuvre des travaux de restauration et gérer les imprévus de chantier qui trop souvent affligent ce genre de projets. Les interventions adaptées au caractère historique du lieu et l'excellence du travail des ouvriers, pour la plupart originaires de la région, ont permis d'assurer une intervention globale cohérente qui démontre sans équivoque le souci de qualité et la dimension patrimoniale du projet. Pour l'élaboration du concept d'interprétation, le travail est confié

aux conseillers en patrimoine Bergeron Gagnon, qui articulent la thématique autour des chroniques de la vie des seigneurs Fraser, de l'architecture du manoir et de l'histoire de la région.

La restauration du manoir terminée, un énorme travail de revitalisation reste à accomplir. Les membres de la SSPGP se mobilisent à nouveau et entreprennent la délicate tâche de faire revivre le manoir. Les résultats sont impressionnants : à partir de photos d'archives qui permettent d'observer la décoration intérieure de plusieurs pièces à l'époque des Fraser Lizotte, l'aménagement intérieur est effectué avec goût et un grand souci d'authenticité par Francine Lagacé et Norma Bérubé. Un travail de recherche approfondi permet de localiser et d'obtenir le prêt de plusieurs souvenirs et meubles originaux de la famille Fraser. Soulignons à cet égard la générosité des membres de la famille Lizotte qui n'ont pas hésité à se départir de leur patrimoine familial pour assurer la renaissance du manoir. De même, le prêt de certains meubles d'époque par Héritage canadien du Québec et le don d'artefacts par les citoyens de Rivière-du-Loup aident à en compléter la décoration intérieure.

En respect avec la politique gouvernementale d'intégration des arts à l'architecture, le hall d'entrée s'enrichit d'une sculpture de M^{me} Lise Labrie *De la porcelaine et du pin*,

œuvre qui symbolise la vocation industrielle et récréative de la région au début du XIX^e siècle. Au sous-sol, une salle d'exposition thématique, un agréable petit salon de thé et une jolie boutique d'artisanat et de confiseries complètent les nouveaux aménagements de la demeure seigneuriale.

Si l'on mesure la réussite d'une entreprise de sauvegarde d'un site patrimonial par le respect des normes historiques et architecturales dans la remise en état d'un édifice, et par celui des budgets et des échéanciers, le projet du manoir Fraser compte assurément parmi les meilleurs exemples que l'on puisse citer. Mais ce fut aussi une grande réussite que d'avoir réuni tous ces partenaires dans un projet d'une telle envergure. L'attachement et le dévouement des citoyens pour sauvegarder leur patrimoine est déterminant dans cette réussite, bien sûr, mais il faut aussi souligner la collaboration exceptionnelle entre les organismes gouvernementaux et l'entreprise privée. La viabilité financière à plus long terme du projet reste maintenant à démontrer. Mais si l'avenir s'appuie sur le même esprit de collaboration et d'inventivité, le manoir Fraser, par l'entremise des Louperivois, continuera d'écrire ses belles pages d'histoire.

■
Serge G. Morin est ingénieur et consultant en administration et en gestion de grands projets. Historien d'art, il est membre du conseil d'administration d'Héritage canadien du Québec depuis 1980 et s'occupe activement du dossier du manoir Fraser depuis plus de dix ans.